www.ifrc.org
Saving lives, changing minds.

Équipes nationales d'intervention
Normes communes

International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies



Table des matières

Acronymes 2
Contexte 3
Qu'apportent les Normes communes relatives aux équipes nationales d'intervention ? 3
À qui s'adresse ce document ? 4
Indications pour la lecture des normes communes 4
PREMIER PILIER – Apprentissage et formation 6
DEUXIÈME PILIER – Équipes nationales d'intervention en action 10
TROISIÈME PILIER – Performance et développement 17
ANNEXE 1 – Documents de référence 20

Acronymes

CADRIM	Centre de référence des Caraïbes sur la gestion des risques de catastrophe
CEA	Engagement communautaire et de redevabilité
CERT	Mécanisme de la Fédération internationale pour les communications dans les interventions d'urgence
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
DREF	Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes
IDRL	Règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe
IFRC	Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale)
LEAP	Approche révisée concernant la coordination de la planification et de l'évaluation des situations d'urgence
MNT	Maladie non transmissible
NDPRM	Mécanisme national de préparation aux catastrophes et d'intervention
PIE	Préparation pour une intervention efficace
PSSBC	Premiers secours et santé à base communautaire

Contexte

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), ainsi que les autres composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (le Mouvement), s'engagent depuis longtemps à mettre en place des initiatives et des outils visant à renforcer les mécanismes et les processus d'intervention des 190 Sociétés nationales du monde entier. Le Mécanisme national de préparation aux catastrophes et d'intervention (NDPRM) est un exemple d'initiative d'ampleur mondiale créée pour aider les Sociétés nationales à améliorer leurs capacités en matière de préparation aux catastrophes et d'intervention en renforçant les processus, les systèmes, les équipes et les profils qui participent à la préparation aux catastrophes et aux crises, et aux interventions. Cela constitue le fondement de l'approche récemment révisée et mise à jour de préparation pour une intervention efficace (PIE).

Un processus complet d'optimisation des déploiements rapides a été lancé en 2017 afin d'améliorer les performances et la redevabilité des opérations d'intervention internationales, à l'appui des efforts déployés par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans leurs pays respectifs. Cette approche comprend la mise en œuvre du cadre des compétences essentielles du personnel à déploiement rapide ; des ajustements correspondants aux modules de formation des équipes d'intervention en cas de catastrophe sont en train d'être apportés pour différents mécanismes mondiaux et régionaux à déploiement rapide.

Dans la logique de ce processus et compte tenu de la nécessité qui a été mise en évidence d'appliquer ces travaux aux équipes d'intervention locales et nationales, il convient d'analyser le cycle de gestion des équipes nationales d'intervention (en cas de catastrophe) — identification, apprentissage, formation, déploiement et évaluation de la performance — d'un point de vue global afin de s'assurer que les compétences requises peuvent être sollicitées dans le cadre des opérations d'intervention d'urgence. Étant donné que chaque Société nationale détermine la formation et les capacités de ses équipes nationales d'intervention en cas de catastrophe, bien que certaines régions aient déjà harmonisé les programmes de formation et les formations des facilitateurs, la Fédération internationale encourage l'échange des connaissances et des expériences en vue de mettre en place les normes nécessaires pour garantir la fourniture d'un certain niveau de services aux communautés touchées, et afin d'orienter la création future d'un programme et d'un itinéraire de formation harmonisés au niveau mondial.

En octobre 2017, une réunion interrégionale pour la mise en place d'une approche commune concernant les équipes nationales d'intervention en cas de catastrophe s'est tenue en présence 22 participants issus de six Sociétés nationales, et de bureaux et centres de référence régionaux de la Fédération internationale. En guise de première étape, le groupe s'est accordé sur les considérations fondamentales qui orienteront ces travaux. En décembre de la même année, un premier projet de normes minimales relatives aux équipes nationales d'intervention en cas de catastrophe a été élaboré. Au cours de l'année 2018, un processus de consultation associant toutes les régions a été mené afin d'évaluer ce premier projet et d'y apporter des améliorations. C'est sur la base des retours exprimés lors d'entretiens, de webinaires et d'enquêtes en ligne que le deuxième projet, les présentes Normes communes relatives aux équipes nationales d'intervention, a été mis au point.

Qu'apportent les Normes communes relatives aux équipes nationales d'intervention ?

Les Sociétés nationales travaillent dans des environnements complexes et qui évoluent constamment, et cela nécessite un effort commun pour mobiliser l'ensemble de leurs ressources et de leurs capacités. Si l'objectif est la préparation pour une intervention efficace, une coopération plus étroite au sein des Sociétés nationales ainsi qu'entre les composantes du Mouvement est nécessaire, comme cela a été mis en évidence. À cet égard,

l'idée des équipes nationales d'intervention vise à transcender le concept habituel des équipes nationales d'intervention en cas de catastrophe afin de les rendre plus inclusives. Le concept d'équipe nationale d'intervention est global et recouvre les équipes d'intervention de différentes régions, qu'on les appelle équipes nationales d'intervention, équipes nationales d'intervention en cas de catastrophe, ou encore équipes d'intervention rapide, par exemple. Par conséquent, les normes communes proposent une forme de synthèse au moyen de laquelle les dirigeants et les unités opérationnelles, techniques et administratives des Sociétés nationales peuvent renforcer leurs travaux et le champ d'application de l'approche en matière de préparation pour une intervention efficace.

À qui s'adresse ce document ?

Ce document s'adresse aux Sociétés nationales qui s'attachent à mettre en place un mécanisme national de préparation aux catastrophes et d'intervention (NDPRM), et en particulier des équipes d'intervention. Les normes communes orienteront l'établissement et la durabilité des équipes nationales d'intervention selon trois aspects essentiels :

(i) Apprentissage et formation : mise en place d'une stratégie et d'un itinéraire de formation destinés aux équipes nationales d'intervention, concernant notamment les aspects quantitatifs et qualitatifs relatifs à la méthodologie et aux programmes de formation, aux facilitateurs et aux ressources.

(ii) Équipes nationales d'intervention en action : conformité avec le cadre et avec les principes et valeurs pertinents, mesures d'intervention et de relèvement répondant aux critères de qualité et de redevabilité, et opérations faisant appel à tous les outils et mécanismes disponibles au sein du Mouvement, dans le cadre du rôle de chaque Société nationale au sein du système national d'intervention.

(iii) Performance et développement : promotion et mise en place des processus et des ressources nécessaires pour renforcer le développement du personnel et des volontaires.

Ce document orientera aussi la Fédération internationale et les Sociétés nationales partenaires lorsqu'elles soutiendront les mesures de préparation pour une intervention efficace, en particulier en ce qui concerne les équipes nationales d'intervention.

Indications pour la lecture des normes communes

- Normes communes : il s'agit de normes de nature qualitative ; elles précisent les niveaux communs que l'on doit rechercher pour que les équipes nationales d'intervention atteignent la qualité voulue.

- Indicateurs clés : il s'agit de « signaux » qui montrent si une norme est respectée ou non. Ils offrent un moyen de mesurer et de communiquer les processus et les résultats relatifs aux actions essentielles ; ils sont liés à la norme commune, et non à l'action essentielle. Les indicateurs clés sont organisés selon les domaines pertinents de la préparation pour une intervention efficace, à savoir :
    - Politiques, stratégies et normes
    - Analyse et planification
    - Capacité opérationnelle
    - Coordination
    - Soutien aux opérations

  Par ailleurs, les indicateurs clés indiquent la composante du mécanisme NDPRM au sein de chacun des domaines auxquels ils renvoient. Cela permet d'établir clairement les liens entre les normes et le mécanisme NDPRM.

- Responsable : décrit des domaines ou des fonctions susceptibles de contribuer à répondre aux indicateurs, et pouvant apporter des orientations techniques.

- Notes d'orientation : il s'agit de points particuliers à prendre en compte lorsque l'on applique les normes communes dans différentes situations. Elles donnent des orientations sur la manière d'aborder des difficultés d'ordre pratique, des points de référence ou encore des avis sur des questions prioritaires. Elles peuvent aussi aborder des points cruciaux relatifs aux normes, aux actions ou aux indicateurs, et décrire les dilemmes, les controverses ou les lacunes liés aux connaissances actuelles.

PREMIER PILIER – Apprentissage et formation

Norme 1.
La Société nationale dispose d'une stratégie d'apprentissage qui décrit l'itinéraire de formation des équipes d'intervention nationales/des sections, et détaille notamment le cadre de compétences, le mandat des participants, le type de formations, les méthodes de formation recommandées, la méthode de mesure de la performance et les processus de suivi.

Domaine du mécanisme de PIE : *Politiques, stratégies et normes* / **Composante de la PIE :** *Qualité et redevabilité*

Indicateurs clés	Responsable	Notes d'orientation
La Société nationale programme à intervalles réguliers des formations initiales à l'intention des dirigeants aux niveaux national et des sections concernant les responsabilités associées aux normes en matière de qualité et de redevabilité au sein du mécanisme d'intervention de la Société nationale.	Responsables de départements techniques de la Société nationale (formation, apprentissage et gestion des catastrophes) ou coordonnateurs équivalents	* Une formation initiale (le monde de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Code de conduite lors des opérations de secours en cas de catastrophes, les Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, technique/sectorielle) est mise en place pour les volontaires et le personnel. * Les actions menées par les équipes nationales d'intervention respectent le principe de « ne pas nuire », les normes minimales Sphère, le Code de conduite lors des opérations de secours en cas de catastrophes, la Charte humanitaire et les Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, entre autres.

Domaine du mécanisme de PIE : *Soutien aux opérations* / **Composante de la PIE :** *Gestion du personnel et des volontaires*

Indicateurs clés	Responsable	Notes d'orientation
La Société nationale dispose d'une stratégie à jour en matière d'apprentissage et de formation, selon laquelle elle recourt à des principes directeurs et au cadre mondial fondé	Membres du conseil, équipes de direction, responsables de départements techniques de la Société nationale (apprentissage, éducation et formation, gestion des catastrophes, santé, gestion des volontaires) ou coordonnateurs équivalents	* La mise en place d'une stratégie d'apprentissage et de formation doit reposer sur une analyse du contexte des risques et des besoins du pays, ainsi que sur le rôle de la Société nationale au sein du système national d'intervention. * La stratégie doit être conforme aux fonctions attendues des équipes d'intervention au cours d'une intervention nationale et doit être reliée comme il se doit aux opérations d'intervention menées aux niveaux régional et international, selon les cas. * Les départements et les équipes techniques et sectoriels, chargés notamment de l'apprentissage, de l'éducation et de la formation, des

sur les compétences[1] pour assurer la formation, l'évaluation de la performance et le développement de ses équipes nationales d'intervention.		ressources humaines, de la gestion des volontaires, de la gestion des catastrophes et de la santé, doivent collaborer étroitement dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de la stratégie d'apprentissage de la Société nationale. * La Société nationale intègre le cadre mondial des compétences et les cadres régionaux existants aux processus d'apprentissage de leurs équipes nationales d'intervention. * La Société nationale doit mettre en place une stratégie d'enseignement/d'apprentissage, et doit veiller à ce que le processus de formation soit participatif et fasse intervenir des compétences académiques, techniques et spécialisées. * La stratégie doit assurer le développement des compétences pour faire en sorte que les responsables des équipes nationales d'intervention et des Sociétés nationales puissent soutenir la structure d'intervention de l'échelle locale à l'échelle mondiale.
Toutes les ressources pédagogiques pour la mise en œuvre de la stratégie d'apprentissage et de formation sont disponibles, y compris un itinéraire bien défini à cet égard, des formations destinées aux facilitateurs, les profils et les mandats des participants, le matériel de formation et les méthodologies d'enseignement normalisées adaptées aux besoins et au contexte de la Société nationale.	Dirigeants et responsables de départements de la Société nationale ou coordonnateurs équivalents	* La Société nationale doit concevoir ses processus d'apprentissage et de formation en s'appuyant sur des données probantes, et notamment sur les leçons tirées d'opérations passées, en faisant valider les contenus par des spécialistes des domaines concernés et par des universitaires lorsque nécessaire. * En collaboration avec les départements techniques, les départements de la Société nationale chargés de l'apprentissage et de la formation doivent enregistrer et faciliter l'accès au matériel pertinent mis au point pour la formation de chaque équipe nationale d'intervention, et créer une base de données des profils de ces équipes et du matériel didactique correspondant. * Les facilitateurs des programmes de formation des équipes nationales d'intervention ont été formés à leur rôle et sont tenus informés des dernières évolutions.

[1] Dans le contexte du processus d'optimisation des déploiements rapides de la Fédération, le cadre des compétences a été mis au point comme outil de référence à utiliser dans le cadre d'une approche cohérente en matière de recrutement, de sélection, de gestion de la performance, ainsi que de formation et de développement du personnel à déploiement rapide dans l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Pour en savoir plus : https://fednet.ifrc.org/PageFiles/225372/180727-SURGE CORE COMPETENCY FRAMEWORK-A4-EN.pdf (en anglais)

		* Des exercices pratiques sont adaptés au contexte de la Société nationale et aux situations concrètes. * Au moins la moitié du temps de la formation est consacrée à des exercices pratiques. * Le processus d'élaboration de la formation comporte l'indication de sources bibliographiques et la validation par des spécialistes. * Il est recommandé qu'un petit groupe (entre 3 et 5 personnes, issues de la Croix-Rouge ou d'autres organisations) de spécialistes du domaine d'activité des équipes nationales d'intervention prennent part au processus consultatif en vue de la conception du programme de formation national. * Tous les programmes de formation s'accompagnent de matériel et d'outils qui leur sont propres (plan de formation, plan de leçons, livret pour les participants, guides d'exercices et documents de référence).
Les programmes de formation des équipes nationales d'intervention couvrent les composantes essentielles définies au niveau mondial et comportent du contenu adapté au contexte.	Responsables de départements techniques de la Société nationale (gestion des catastrophes) ou coordonnateurs équivalents	* Les équipes nationales d'intervention doivent être à même de répondre aux besoins particuliers dans les domaines dans lesquels elles soutiennent les opérations d'intervention au niveau national ou international. * Cette norme reconnaît la nécessité d'inclure du contenu propre à chaque pays dans les programmes de formation, tout en veillant à ce que les interventions respectent les normes de qualité établies. * Le contenu propre au pays ne doit pas dépasser 30 % du programme, les 70 % restants reposant sur du contenu approuvé et normalisé au niveau mondial.

La Société nationale a accès à un processus de formation en ligne qui réduit la charge de travail académique que représentent les sessions de formation en présentiel.	Responsables de départements techniques de la Société nationale (apprentissage, éducation et formation) et coordonnateurs de la Fédération internationale ou équivalents	* Les Sociétés nationales ont accès à la plateforme de formation soutenue par la Fédération internationale, disponible en 15 langues. La plateforme de formation peut être utilisée par tous les jeunes, les volontaires et les employés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge du monde entier, ainsi que par les employés d'agences partenaires et par le grand public. * Chacun est encouragé à explorer les possibilités d'apprentissage existantes, à les utiliser et à les partager avec ses amis et collègues. * L'inscription et l'accès à la plateforme de formation, ainsi que son utilisation, sont ouverts et gratuits. * Les membres des équipes nationales d'intervention doivent effectuer différents cours en ligne, et progresser ainsi dans les programmes selon la structure de formation nationale. * Les Sociétés nationales doivent s'assurer de la disponibilité des dispositifs technologiques/informatiques au niveau local.
La Société nationale adopte une méthode d'évaluation des formations, qui comprend des outils de mesure quantitative et qualitative des progrès et des outils d'évaluation basés sur les aptitudes techniques et les attitudes, afin de déterminer les compétences techniques de ses employés et leur capacité de leadership.	Responsables de départements techniques de la Société nationale (apprentissage, éducation et formation, gestion des catastrophes) ou coordonnateurs équivalents	* Les compétences tiennent compte du développement des aptitudes cognitives et procédurales, et des attitudes. Les processus de formations tiennent compte des trois étapes clés de l'évaluation, à savoir le diagnostic (avant), l'évaluation formative (pendant) et le bilan (après). • Diagnostic : un diagnostic (ou pré-évaluation) met souvent l'accent sur un domaine, ou sur un domaine de connaissances. Il peut renseigner les facilitateurs sur les connaissances de chaque participant avant le début de la formation. • Évaluation formative : généralement intégrée au processus didactique. L'évaluation formative peut servir à déterminer les besoins et les sujets qui doivent être abordés ; elle ne comporte pas seulement des tests et du travail à la maison, mais peut aussi consister en une interaction avec les étudiants. • Bilan : résumé de ce qui a été appris, généralement effectué au terme d'une partie du processus de formation concernant un sujet particulier.

Nombre de volontaires et d'employés qualifiés au titre de la stratégie d'apprentissage de la Société nationale.	Responsables de départements techniques de la Société nationale (apprentissage, éducation et formation) ou coordonnateurs équivalents	* La base de données de la Société nationale permet de recenser les employés formés et offre des registres à jour facilitant pour l'avenir le déploiement des fonctions d'intervention aux niveaux régional ou mondial. * Le test et l'application des connaissances et des compétences développées sont une pratique courante et relèvent du processus d'apprentissage continu des équipes nationales d'intervention.

DEUXIÈME PILIER – Équipes nationales d'intervention en action

Norme 2. **La Société nationale respecte le mandat de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière de politiques et de stratégies de gestion des risques de catastrophe, ainsi que les normes Sphère, le Code de conduite lors des opérations de secours en cas de catastrophes et la Charte humanitaire, entre autres.**		
Domaine du mécanisme de PIE : *Politiques, stratégies et normes* / **Composante de la PIE :** *Rôle d'auxiliaire, mandat et lois relatives à la Croix-Rouge*		
Indicateurs clés	**Responsable**	**Notes d'orientation**
Le système des équipes nationales d'intervention fait partie des systèmes de préparation et d'intervention aux niveaux local et national.	Responsables de départements techniques de la Société nationale (apprentissage, éducation et formation, gestion des catastrophes, santé, ressources humaines, gestion des volontaires) ou coordonnateurs équivalents	* La Société nationale doit s'engager à passer des accords avec les parties prenantes du Mouvement et avec des acteurs externes au niveau national afin de mettre en évidence toute catastrophe ou crise susceptible de survenir, et d'établir des plans et de pallier les manques dans cette perspective. Les accords pré-catastrophes doivent définir le rôle de chaque partenaire, et doivent reconnaître le rôle des équipes d'intervention en cas de catastrophe ou de crise.
Domaine du mécanisme de PIE : *Politiques, stratégies et normes* / **Composante de la PIE :** *Politique de gestion des risques de catastrophe*		
Indicateurs clés	**Responsable**	**Notes d'orientation**

La Société nationale dispose d'une politique de gestion des catastrophes conforme aux principes, aux valeurs, et aux stratégies et règles de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière d'assistance humanitaire, qui soutiennent la stratégie de gestion des catastrophes et l'intervention en cas de catastrophe.	Membres du conseil et équipes de direction de la Société nationale Responsables de départements techniques de la Société nationale ou coordonnateurs équivalents	* La Société nationale doit garantir le respect et l'intégration des Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans la préparation et les interventions, dans le cadre de la politique de gestion des risques de catastrophe.
Domaine du mécanisme de PIE : *Politiques, stratégies et normes /* **Composante de la PIE :** *Qualité et redevabilité*		
Indicateurs clés	**Responsable**	**Notes d'orientation**
La Société nationale dispose d'un plan en matière d'Engagement communautaire et de redevabilité (CEA) établi et mis en œuvre pour garantir une coordination efficace des activités sur les plans externe et interne, notamment entre la population touchée et les autres intervenants communautaires.	Membres du conseil et équipes de direction de la Société nationale Responsables de départements techniques de la Société nationale (gestion des catastrophes, santé) ou coordonnateurs équivalents	* La Société nationale doit veiller à prendre part aux initiatives de coordination avec les autorités locales et les acteurs concernés avant, pendant et après l'intervention en cas de catastrophe. Il est particulièrement utile de mener des activités de préparation avec les communautés locales pour soutenir les équipes nationales d'intervention pendant les opérations d'urgence. * Tous les membres d'équipes nationales d'intervention doivent au moins savoir comment garantir que les retours et les plaintes formulés par la communauté soient enregistrés, pris en compte et adressés de façon sûre et accessible ; ils doivent savoir comment on assure le suivi des préoccupations et des demandes des communautés quant à l'assistance proposée ou aux questions de protection (notamment concernant l'exploitation et les abus sexuels).
Les équipes nationales d'intervention n'excluent personne sur des critères liés au genre et respectent les normes relatives à l'intégration sociale et à la protection.	Responsables de départements techniques de la Société nationale (gestion des catastrophes) ou coordonnateurs équivalents et équipes nationales d'intervention	* Les exercices de simulation doivent intégrer des lignes directrices d'évaluation établies permettant de mesurer l'intégration des questions de genre et le respect des normes en matière d'inclusion sociale et de protection. * Les équipes nationales d'intervention doivent être équilibrées sur le plan du genre et les critères de sélection doivent exclure tout élément susceptible d'entraîner une exclusion liée au genre.

		* Tous les responsables doivent être informés au sujet de la redevabilité et doivent avoir suivi au moins une formation relative à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels.
Domaine du mécanisme de PIE : *Analyse et planification/* **Composante de la PIE :** *Analyse des aléas, du contexte et des risques et Planification de l'intervention et du relèvement*		
Indicateurs clés	**Responsable**	**Notes d'orientation**
La Société nationale doit veiller à ce que les interventions des équipes nationales d'intervention découlent d'une analyse approfondie des aléas, du contexte et des risques ; dans ce contexte, les plans en matière d'intervention et de relèvement sont mis au point en tenant compte des lacunes mises en évidence.	Responsables de départements techniques de la Société nationale (gestion des catastrophes, santé) ou coordonnateurs équivalents	* Les équipes techniques et opérationnelles doivent collaborer étroitement afin de mettre en évidence les éléments susceptibles d'avoir un impact, aux niveaux local et national, sur les interventions, et mettre en place des scénarios, ainsi que des plans en matière d'intervention et de relèvement en tenant compte de ces éléments. Les mécanismes d'alerte précoce et d'action précoce doivent être approuvés au préalable. * Les équipes nationales d'intervention sont informées de l'analyse des aléas, du contexte et des risques et y participent ; elles soutiennent en outre le choix de scénarios pouvant être à la base de la planification de l'intervention et du relèvement. * Les équipes nationales d'intervention soutiennent l'application d'outils et de techniques visant à évaluer et à éclairer la création des plans en matière d'intervention et de relèvement dès le déclenchement d'une situation d'urgence. * Les équipes d'intervention sont activées, disponibles et prêtes à intervenir en cas de catastrophe soudaine ou à évolution lente, conformément aux normes du Mouvement relatives aux mécanismes d'alerte précoce et d'action précoce.
Domaine du mécanisme de PIE : *Analyse et planification /* **Composante de la PIE :** *Procédures d'intervention d'urgence (procédures opérationnelles normalisées)*		
Indicateurs clés	**Responsable**	**Notes d'orientation**

La structure opérationnelle, les procédures opérationnelles normalisées et les mandats et profils des membres des équipes nationales d'intervention sont normalisés, connus de tous et approuvés aux niveaux local et national.	Responsables de départements techniques de la Société nationale (gestion des catastrophes) ou coordonnateurs équivalents	* La Société nationale dispose d'un chef d'équipe afin de gérer efficacement les interventions et de coordonner le déploiement des équipes nationales d'intervention. * Les responsabilités de chaque rôle au sein d'une équipe nationale d'intervention sont clairement définies dans le mandat et sont communiquées au membre de l'équipe qui s'est vu confier le rôle particulier correspondant. * La Société nationale propose une intervention d'urgence en temps voulue et adaptée, conformément à la politique en matière de gestion des catastrophes et au mandat de la Société nationale. * Les procédures opérationnelles normalisées sont approuvées et sont en place pour permettre la circulation et la gestion efficaces de l'information entre les équipes nationales d'intervention et les structures des Sociétés nationales (sections et sièges).
Domaine du mécanisme de PIE : *Analyse et planification* / **Composante de la PIE :** *Planification de l'intervention et du relèvement*		
Indicateurs clés	**Responsable**	**Notes d'orientation**
La Société nationale reconnaît et soutient le rôle des équipes nationales d'intervention au sein du mécanisme d'intervention, rôle mentionné dans le plan d'urgence et d'intervention de la Société nationale.	Responsables de départements techniques de la Société nationale (gestion des catastrophes) ou coordonnateurs équivalents	* La Société nationale fait régulièrement la promotion des Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que des normes pertinentes en matière de qualité et de redevabilité, et les diffuse auprès des sections et des volontaires. * La Société nationale a défini les rôles et les responsabilités des équipes nationales d'intervention afin qu'elles soutiennent le mécanisme d'alerte précoce et d'action précoce. * La Société nationale doit veiller à ce que les procédures opérationnelles normalisées et les mécanismes d'intervention d'urgence soient en place pour soutenir la promotion et la diffusion des normes pertinentes, en vue de renforcer la capacité des équipes nationales d'intervention de respecter leurs responsabilités en matière de qualité et de redevabilité.

Norme 3. **La Société nationale a mis en place une capacité d'intervention afin de remplir son mandat et de respecter la législation nationale.**		
Domaine du mécanisme de PIE : *Politiques, stratégies et normes* / **Composante de la PIE :** *Politique de gestion des risques de catastrophe*		
Indicateurs clés	**Responsable**	**Notes d'orientation**
Au titre de sa stratégie, la Société nationale possède des outils d'intervention adaptés que les équipes nationales d'intervention doivent adopter et appliquer lors de la mise en œuvre d'activités techniques et sectorielles dans le cadre d'interventions.	Responsables de départements techniques de la Société nationale (gestion des catastrophes) ou coordonnateurs équivalents et équipes nationales d'intervention	* La Société nationale évalue la capacité d'intervention et garantit une capacité adaptée à cet égard au niveau des sections et du siège. * À intervalles réguliers, la Société nationale doit procéder à des simulations afin de tester le degré de préparation à intervenir au niveau des sections et du siège. Il convient d'adopter une approche complète qui associe différentes équipes sectorielles, et de mettre en place des procédures opérationnelles normalisées pour soutenir les équipes nationales d'intervention pendant les interventions d'urgence.
Domaine du mécanisme de PIE : *Capacité opérationnelle* / **Composante de la PIE :** *Centres d'opérations d'urgence*		
Indicateurs clés :	**Responsable :**	**Notes d'orientation :**
Un mécanisme de gestion d'urgence est en place avec les infrastructures nécessaires, et des procédures opérationnelles normalisées bien définies pour le déploiement des équipes nationales d'intervention sont nécessaires pour mener, coordonner et soutenir les opérations en situation d'urgence.	Responsables de départements techniques de la Société nationale (gestion des catastrophes, santé) ou coordonnateurs équivalents	* Il est recommandé à la Société nationale de se reporter aux orientations et aux bonnes pratiques relatives à la gestion des centres d'opérations d'urgence, qui figurent par exemple dans les lignes directrices de la Fédération internationale relatives à la gestion des centres des opérations d'urgence. * Le centre d'opérations d'urgence est actif 24 heures sur 24 et sept jours sur sept et est à même d'apporter un soutien en continu aux équipes nationales d'intervention déployées. * L'opération d'urgence est menée et gérée par le centre d'opérations d'urgence de la Société nationale.

		* La Société nationale déploie les premières équipes d'intervention dans les 72 heures suivant le déclenchement de la catastrophe. * La Société nationale possède une infrastructure efficace, dotée d'équipements et de moyens de communication adaptés.
Domaine du mécanisme de PIE : *Capacité opérationnelle* / **Composante de la PIE :** *Gestion de l'information*		
Indicateurs clés	**Responsable**	**Notes d'orientation**
Les informations fournies par les équipes nationales d'intervention sont suffisantes en qualité et en quantité pour permettre la prise de décisions franches à tous les niveaux.	Membres du conseil et équipes de direction de la Société nationale Responsables de départements techniques de la Société nationale (apprentissage, éducation et formation, gestion des catastrophes) ou coordonnateurs équivalents	* La Société nationale est encouragée à poursuivre le développement des systèmes et des processus de gestion de l'information afin de connecter les sections et les sièges, de faciliter la systématisation et le traitement de l'information d'urgence et de soutenir la prise de décisions. * Les systèmes de gestion de l'information sont mis en place pour soutenir les équipes d'intervention dans les processus de collecte de données, d'analyse et de planification en temps voulu pendant les opérations d'urgence. * Les équipes d'intervention sont formées pour recueillir des données, transmettre des informations, et produire des rapports d'évaluation initiaux en étroite collaboration avec la personne responsable des opérations afin de contribuer au plan d'action d'urgence.
Domaine du mécanisme de PIE : *Coordination* / **Composante de la PIE :** *Relations civiles-militaires*		
Indicateurs clés	**Responsable**	**Notes d'orientation**
L'équipe nationale d'intervention respecte les orientations du Mouvement en matière de relations civiles-militaires.	Membres du conseil et équipes de direction de la Société nationale Responsables de départements techniques de la Société nationale ou coordonnateurs équivalents	* Le dialogue et l'interaction avec les acteurs militaires sont essentiels pour protéger et pour promouvoir les principes humanitaires, pour éviter la concurrence, pour limiter le manque d'uniformité et, selon les situations, pour poursuivre des objectifs communs.

		* La Société nationale applique le Document d'orientation du Mouvement sur les relations entre les composantes du Mouvement et les organismes militaires (2005).
Domaine du mécanisme de PIE : *Soutien aux opérations* / **Composante de la PIE :** *Gestion de la sécurité et de la sûreté*		
Indicateurs clés	**Responsable**	**Notes d'orientation**
Les éléments relatifs à la sécurité et à la sûreté sont intégrés au mandat du personnel.	Responsables de départements techniques de la Société nationale (gestion des catastrophes, ressources humaines, gestion des volontaires) ou coordonnateurs équivalents.	* Les éléments relatifs à la sécurité et à la sûreté sont intégrés au mandat du personnel. * Le mandat doit être mis au point conjointement par les ressources humaines et par le département technique concerné.
Domaine du mécanisme de PIE : *Soutien aux opérations* / **Composante de la PIE :** *Technologies de l'information et de la communication*		
Indicateurs clés	**Responsable**	**Notes d'orientation**
La Société nationale dispose de technologies de l'information et de la communication, à l'appui des actions menées par les équipes nationales d'intervention.	Responsables de départements techniques de la Société nationale (gestion des catastrophes) ou coordonnateurs équivalents.	* Fait référence aux technologies qui donnent accès à l'information par le biais des télécommunications ou à distance. Cela comprend Internet, les réseaux sans fil, les téléphones mobiles, les radios et d'autres moyens de communication. * La Société nationale dispose de procédures opérationnelles normalisées à jour et approuvées relatives à Internet et aux communications mobiles et par radio, aux niveaux national et local.
Domaine du mécanisme de PIE : *Soutien aux opérations* / **Composante de la PIE :** *Gestion du personnel et des volontaires*		
Indicateurs clés	**Responsable**	**Notes d'orientation**
La Société nationale dispose de procédures techniques et administratives permettant le déploiement d'équipes nationales d'intervention bien équipées en temps opportun, en fonction des besoins d'intervention à la suite d'une catastrophe.	Responsables de départements techniques de la Société nationale (gestion des catastrophes) ou coordonnateurs équivalents.	* La Société nationale doit définir un mandat qui intègre les réglementations et les procédures techniques et administratives, allant du niveau local au niveau national.

Domaine du mécanisme de PIE : *Soutien aux opérations* / **Composante de la PIE :** *Mobilisation des ressources*		
Indicateurs clés	**Responsable**	**Notes d'orientation**
La Société nationale dispose d'un fonds d'urgence disponible, aux niveaux national et local, qui facilite l'intervention et le déploiement des équipes nationales d'intervention en temps voulu.	Conseil de direction et dirigeants de la Société nationale, responsables de départements techniques de la Société nationale (apprentissage, éducation et formation, gestion des catastrophes, santé, ressources humaines, gestion des volontaires) ou coordonnateurs équivalents	* La Société nationale dispose d'une stratégie de mobilisation des ressources à l'appui du développement des équipes nationales d'intervention. * La Société nationale dispose d'un fonds d'urgence qui facilite l'intervention et le déploiement des équipes d'intervention en temps voulu. * La Société nationale dispose d'équipes d'intervention en cas de catastrophe formées, équipées et disponibles.

TROISIÈME PILIER – Performance et développement

Norme 4. **La Société nationale dispose d'un mécanisme permettant de promouvoir et de renforcer le développement des équipes nationales d'intervention.**		
Domaine du mécanisme de PIE : *Soutien aux opérations* / **Composante de la PIE :** *Gestion du personnel et des volontaires*		
Indicateurs clés	**Responsable**	**Notes d'orientation**
La Société nationale dispose d'un itinéraire clairement défini en matière de formation et de développement, qui lui permet de donner la priorité aux équipes nationales d'intervention pour certains postes, lorsqu'ils correspondent au profil recherché.	Responsables de départements techniques de la Société nationale (ressources humaines, gestion des volontaires) ou coordonnateurs équivalents	* La Société nationale dispose d'un mécanisme permettant de promouvoir et de renforcer le développement personnel.
La Société nationale dispose d'un système de ressources humaines à jour permettant de suivre le statut, les performances et le développement des membres des équipes nationales d'intervention.	Membres du conseil et équipes de direction de la Société nationale Responsables de départements techniques de la Société nationale (ressources humaines, gestion des volontaires) ou coordonnateurs équivalents	* La Société nationale doit disposer d'un système lui permettant de suivre et de réviser le processus de développement des équipes nationales d'intervention.

		* Les procédures opérationnelles normalisées doivent préciser comment et quand l'évaluation des performances des équipes d'intervention aura lieu. * La mobilisation fait référence à la participation d'un membre de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge à toute intervention dans le cadre d'une catastrophe. Les Sociétés nationales sont encouragées à mettre en place un système d'évaluation et de suivi permettant de renforcer la qualité et la redevabilité des équipes nationales d'intervention. * Afin de pouvoir procéder aux évaluations requises, chaque mobilisation doit comprendre des objectifs clairs. Il est recommandé que chaque chef d'équipe dirige sept personnes au plus pour permettre le bon déroulement des évaluations. * La Société nationale mène trois évaluations, qui doivent être achevées avant la fin de la mobilisation : i) les performances des équipes d'intervention sont évaluées sur la base des résultats attendus de la mission et des compétences des équipes ; ii) le système de mobilisation des équipes d'intervention est évalué ; iii) le contenu de la formation est évalué selon à quel point elle a donné aux équipes nationales d'intervention les outils nécessaires pour remplir leur mandat. * Le processus d'évaluation doit être mené avant la fin de la mobilisation. * Toutes les évaluations doivent être enregistrées, centralisées et rendues accessibles à des fins d'apprentissage et de développement.

La Société nationale effectue des évaluations de la performance des équipes nationales d'intervention en fonction des résultats attendus de la mission et du cadre des compétences essentielles.	Responsables de départements techniques de la Société nationale (apprentissage, éducation et formation, gestion des catastrophes) ou coordonnateurs équivalents	* Le responsable hiérarchique évalue le personnel mobilisé en fonction des résultats attendus de la mission et des compétences requises, en vue de renforcer ou de définir un itinéraire pour le développement de leur carrière. * L'évaluation de la mission permet d'améliorer le système de déploiement pour les opérations d'urgence futures. * L'évaluation de fin de mission est effectuée à la fin de chaque mobilisation (nationale, régionale ou mondiale), sur le plan individuel ou de l'équipe. * L'évaluation de la mission est comparée aux objectifs de la mission et sert de base aux futures améliorations du programme personnel. * L'évaluation de la mission doit comporter au moins quatre parties, une basée sur les objectifs de la mission, une autre sur les compétences, une partie consacrée aux commentaires et retours, et une dernière concernant les éléments liés à la sûreté et à la sécurité.

ANNEXE 1 – Documents de référence

Afin de faciliter la mise en œuvre des Normes communes relatives aux équipes nationales d'intervention, la partie suivante référence la bibliographie utile pour orienter la mise en œuvre des différentes normes. Les indicateurs clés sont indiqués et complétés par la documentation associée. Certaines des normes ne sont pas associées à une bibliographie particulière, soit parce qu'il n'existe pas encore d'outils ou de supports approuvés, soit parce qu'il s'agit de normes s'appliquant plutôt au cas par cas.

Veuillez prendre note du fait que les documents indiqués ci-dessous sont des documents de référence à l'échelle mondiale et que, par conséquent, chaque Société nationale doit consulter ses systèmes internes de gestion du personnel et des volontaires.

Norme 1. **La Société nationale dispose d'une stratégie d'apprentissage qui décrit l'itinéraire de formation des équipes d'intervention nationales/des sections, et détaille notamment le cadre de compétences, le mandat des participants, le type de formations, les méthodes de formation recommandées, la méthode de mesure de la performance et les processus de suivi.**				
Domaine du mécanisme de PIE : *Politique, stratégies et normes*/**Composante de la PIE :** *Qualité et transparence*				
Indicateurs clés	**Outil**	**Sujet**	**Langue**	**Où chercher**
La Société nationale programme à intervalles réguliers des formations initiales à l'intention des dirigeants aux niveaux national et des sections concernant les responsabilités associées aux normes en matière de qualité et de redevabilité au sein du mécanisme d'intervention de la Société nationale.	Politiques en matière de gestion des catastrophes	Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	ENG, FRE, SPA, ARA, RUS	FedNet
	Code de conduite	Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les ONGs lors des opérations de secours en cas de catastrophes	ENG, FRE, SPA	FedNet
	Normes humanitaires fondamentales	Norme humanitaire fondamentale de qualité et de redevabilité	ENG, FRE	Norme humanitaire fondamentale
Domaine du mécanisme de PIE : *Soutien aux opérations* / **Composante de la PIE :** *Gestion du personnel et des volontaires*				
Indicateurs clés	**Outil**	**Sujet**	**Langue**	**Où chercher**

La Société nationale dispose d'une stratégie à jour en matière d'apprentissage et de formation, selon laquelle elle recourt à des principes directeurs et au cadre mondial fondé sur les compétences assurer la formation, l'évaluation de la performance et le développement de ses équipes nationales d'intervention.		Cadre fondé sur les compétences	ENG, ARA, SPA	FedNet
Toutes les ressources pédagogiques pour la mise en œuvre de la stratégie d'apprentissage et de formation sont disponibles, y compris un itinéraire bien défini à cet égard, des formations destinées aux facilitateurs, les profils et les mandats des participants, le matériel de formation et les méthodologies d'enseignement normalisées adaptées aux besoins et au contexte de la Société nationale.				
Les programmes de formation des équipes nationales d'intervention couvrent les composantes essentielles définies au niveau mondial et comportent du contenu adapté au contexte.				
La Société nationale a accès à un processus de formation en ligne qui réduit la charge de travail académique que représentent les sessions de formation en présentiel.	Plateforme de formation	Plateforme de formation de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	ARA, CHI, HRV, ENG, FRE, GER, ITA, JPN, NNO, POR, RUS, SPA, SWE, TUR	FedNet
La Société nationale adopte une méthode d'évaluation des formations, qui comprend des outils de mesure quantitative et qualitative des progrès et des outils d'évaluation basés sur les aptitudes techniques et les attitudes, afin de déterminer les compétences techniques de ses employés et leur capacité de leadership.				
Nombre de volontaires et d'employés qualifiés au titre de la stratégie d'apprentissage de la Société nationale.				
DEUXIÈME PILIER – Équipes nationales d'intervention en action				
Norme 2. **La Société nationale respecte le mandat de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière de politiques et de stratégies de gestion des risques de catastrophe, ainsi que les normes Sphère, le Code de conduite lors des opérations de secours en cas de catastrophes et la Charte humanitaire, entre autres.**				

Domaine du mécanisme de PIE : *Politiques, stratégies et normes* / **Composante de la PIE :** *Rôle d'auxiliaire, mandat et lois relatives à la Croix-Rouge*				
Indicateurs clés	**Outil**	**Sujet**	**Langue**	**Où chercher**
Le système des équipes nationales d'intervention fait partie des systèmes de préparation et d'intervention aux niveaux local et national.	Manuel de protocole	Développement des partenariats et des ressources	ENG, FRE, SPA, ARA	FedNet
Domaine du mécanisme de PIE : *Politiques, stratégies et normes* / **Composante de la PIE :** *Politique de gestion des risques de catastrophe*				
Indicateurs clés	**Outil**	**Sujet**	**Langue**	**Où chercher**
La Société nationale dispose d'une politique de gestion des catastrophes conforme aux principes, aux valeurs, et aux stratégies et règles de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en matière d'assistance humanitaire, qui soutiennent la stratégie de gestion des catastrophes et l'intervention en cas de catastrophe.	Principes et règles régissant l'assistance humanitaire de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	Politique et coordination en matière de gestion des catastrophes	ENG, FRE, SPA, ARA, RUS	FedNet
Domaine du mécanisme de PIE : *Politiques, stratégies et normes* / **Composante de la PIE :** *Qualité et redevabilité*				
Indicateurs clés	**Outil**	**Sujet**	**Langue**	**Où chercher**
La Société nationale dispose d'un plan en matière d'Engagement communautaire et de redevabilité (CEA) établi et mis en œuvre pour garantir une coordination efficace des activités sur les plans externe et interne, notamment entre la population touchée et les autres intervenants communautaires.	Engagement communautaire et redevabilité (CEA)	Engagement communautaire et redevabilité (CEA)	ENG	FedNet
Les équipes nationales d'intervention n'excluent personne sur des critères liés au genre et respectent les normes relatives à l'intégration sociale et à la protection.	Boîte à outils pour l'évaluation institutionnelle de l'intégration du genre et de la diversité	Genre et diversité	ENG, FRE	IFRC (lien vers la version anglaise)
	Prévenir et combattre la violence sexiste dans les situations de catastrophe	Genre et diversité	ENG, FRE, SPA, ARA, RUS	IFRC
	Normes minimales relatives à la protection, au genre et à l'inclusion dans les situations d'urgence	Genre et diversité/Protection	ENG, FRE	IFRC (lien vers la version anglaise)
Domaine du mécanisme de PIE : *Analyse et planification* / **Composante de la PIE :** *Analyse des aléas, du contexte et des risques et Planification de l'intervention et du relèvement*				
Indicateurs clés	**Outil**	**Sujet**	**Langue**	**Où chercher**

La Société nationale doit veiller à ce que les interventions des équipes nationales d'intervention découlent d'une analyse approfondie des aléas, du contexte et des risques ; dans ce contexte, les plans en matière d'intervention et de relèvement sont mis au point en tenant compte des lacunes mises en évidence.	Guide pour la planification des secours et des interventions d'urgence	Intervention et plans d'urgence	SPA	FedNet
	Guide pour la planification d'urgence (2012)	Plans d'urgence	ENG, FRE, ARA, RUS	FedNet
	Formation en ligne à la planification d'urgence	Plans d'urgence	ENG, FRE, SPA	Plateforme de formation
	Boîte à outils relative à la planification d'urgence	Plans d'urgence	ENG	FedNet Format CD contenant les lignes directrices physiques
	Guide pratique pour la réalisation d'exercices de simulation	Simulation	ENG, SPA	IFRC
	Lignes directrices de la Fédération internationale établies par le CADRIM	Simulation	ENG	
	Manuel d'orientation et modèle de la Fédération internationale en matière de simulation	Simulation	ENG	FedNet
	Scénarios d'exercices de simulation — Formations de formateurs (formations de 3 et 4 jours)	Simulation	ENG	FedNet
Domaine du mécanisme de PIE : *Analyse et planification* / **Composante de la PIE :** *Procédures d'intervention d'urgence (procédures opérationnelles normalisées)*				
Indicateurs clés	**Outil**	**Sujet**	**Langue**	**Où chercher**
La structure opérationnelle, les procédures opérationnelles normalisées et les mandats et profils des membres des équipes nationales d'intervention sont normalisés, connus de tous et approuvés aux niveaux local et national.				
Domaine du mécanisme de PIE : *Analyse et planification* / **Composante de la PIE :** *Planification de l'intervention et du relèvement*				
Indicateurs clés	**Outil**	**Sujet**	**Langue**	**Où chercher**

La Société nationale reconnaît et soutient le rôle des équipes nationales d'intervention au sein du mécanisme d'intervention, rôle mentionné dans le plan d'urgence et d'intervention de la Société nationale.		Préparation pour une intervention efficace (à l'intention des Sociétés nationales)	ENG, SPA, FRE, ARA, RUS	FedNet
	Plans d'urgence	Plans d'urgence	ENG, FRE, SPA, ARA, RUS	FedNet
Norme 3. **La Société nationale a mis en place une capacité d'intervention afin de remplir son mandat et de respecter la législation nationale.**				
Domaine du mécanisme de PIE : *Politiques, stratégies et normes* / **Composante de la PIE :** *Politique de gestion des risques de catastrophe*				
Indicateurs clés	**Outil**	**Sujet**	**Langue**	**Où chercher**
Au titre de sa stratégie, la Société nationale possède des outils d'intervention adaptés que les équipes nationales d'intervention doivent adopter et appliquer lors de la mise en œuvre d'activités techniques et sectorielles dans le cadre d'interventions.	Mise en place d'un mécanisme national de préparation aux catastrophes et d'intervention (NDPRM) : Lignes directrices relatives au mécanisme national de préparation aux catastrophes et d'intervention (NDPRM) des Sociétés nationales	Mécanisme national de préparation aux catastrophes et d'intervention (NDPRM)	ENG	FedNet
Domaine du mécanisme de PIE : *Capacité opérationnelle* / **Composante de la PIE :** *Centres d'opérations d'urgence*				
Indicateurs clés	**Outil**	**Sujet**	**Langue**	**Où chercher**
Un mécanisme de gestion d'urgence est en place avec les infrastructures nécessaires, et des procédures opérationnelles normalisées bien définies pour le déploiement des équipes nationales d'intervention sont nécessaires pour mener, coordonner et soutenir les opérations en situation d'urgence.	Manuel relatif aux centres d'opérations d'urgence ; Organisation et fonctionnement ; Centres de référence régionaux pour la préparation aux catastrophes	Centre d'opérations d'urgence	ENG	FedNet
Domaine du mécanisme de PIE : *Capacité opérationnelle* / **Composante de la PIE :** *Gestion de l'information*				
Indicateurs clés	**Outil**	**Sujet**	**Langue**	**Où chercher**
	Informations sur les situations d'urgence disponibles sur la	Communication d'urgence	ENG	FedNet

Les informations fournies par les équipes nationales d'intervention sont suffisantes en qualité et en quantité pour permettre la prise de décisions franches à tous les niveaux.	plateforme GO de la Fédération			
	Lignes directrices relatives à la communication en situation d'urgence	Communication d'urgence	ENG	FedNet
	Liste de contrôle sur la communication en situation de catastrophe	Communication d'urgence	ENG	FedNet
Domaine du mécanisme de PIE : *Coordination* / **Composante de la PIE :** *Relations civiles-militaires*				
Indicateurs clés	**Outil**	**Sujet**	**Langue**	**Où chercher**
L'équipe nationale d'intervention respecte les orientations du Mouvement en matière de relations civiles-militaires.		Document d'orientation sur les relations entre les composantes du Mouvement et les organismes militaires	ENG	CICR
Domaine du mécanisme de PIE : *Soutien aux opérations* / **Composante de la PIE :** *Gestion de la sécurité et de la sûreté*				
Indicateurs clés	**Outil**	**Sujet**	**Langue**	**Où chercher**
Les éléments relatifs à la sécurité et à la sûreté sont intégrés au mandat du personnel.	Guide pour la sécurité des opérations sur le terrain	Sûreté et sécurité	SPA	FedNet
	Stay Safe – Sécurité personnelle Cours de formation en ligne	Sûreté et sécurité	ENG, FRE, SPA	Plateforme de formation
	Stay Safe – Gestion de la sécurité Cours de formation en ligne	Sûreté et sécurité	ENG, FRE, SPA	Plateforme de formation
Domaine du mécanisme de PIE : *Soutien aux opérations* / **Composante de la PIE :** *Technologies de l'information et de la communication*				
Indicateurs clés	**Outil**	**Sujet**	**Langue**	**Où chercher**
La Société nationale dispose de technologies de l'information et de la communication, à l'appui des actions menées par les équipes nationales d'intervention.	Procédures opérationnelles normalisées concernant le Mécanisme de la Fédération internationale pour les communications dans les interventions d'urgence (CERT)	Mécanisme de la Fédération internationale pour les communications dans les interventions d'urgence (CERT)	ENG	FedNet
Domaine du mécanisme de PIE : *Soutien aux opérations* / **Composante de la PIE :** *Gestion du personnel et des volontaires*				

Indicateurs clés	Outil	Sujet	Langue	Où chercher
La Société nationale dispose de procédures techniques et administratives permettant le déploiement d'équipes nationales d'intervention bien équipées en temps opportun, en fonction des besoins d'intervention à la suite d'une catastrophe.				
Domaine du mécanisme de PIE : *Soutien aux opérations* / **Composante de la PIE :** *Mobilisation des ressources*				
Indicateurs clés	**Outil**	**Sujet**	**Langue**	**Où chercher**
La Société nationale dispose d'un fonds d'urgence disponible, aux niveaux national et local, qui facilite l'intervention et le déploiement des équipes nationales d'intervention en temps voulu.	Développement des ressources matérielles et financières	Développement des ressources matérielles et financières	ENG	FedNet
TROISIÈME PILIER – Performance et développement				
Norme 4. **La Société nationale dispose d'un mécanisme permettant de promouvoir et de renforcer le développement des équipes nationales d'intervention.**				
Domaine du mécanisme de PIE : *Soutien aux opérations* / **Composante de la PIE :** *Gestion du personnel et des volontaires*				
Indicateurs clés	**Outil**	**Sujet**	**Langue**	**Où chercher**
La Société nationale dispose d'un itinéraire clairement défini en matière de formation et de développement, qui lui permet de donner la priorité aux équipes nationales d'intervention pour certains postes, lorsqu'ils correspondent au profil recherché.				
La Société nationale dispose d'un système de ressources humaines à jour permettant de suivre le statut, les performances et le développement des membres des équipes nationales d'intervention.				
La Société nationale intègre à ses procédures opérationnelles normalisées des éléments permettant de suivre les performances et le développement des membres des équipes nationales d'intervention.				

La Société nationale effectue des évaluations de la performance des équipes nationales d'intervention en fonction des résultats attendus de la mission et du cadre des compétences essentielles.				

Références supplémentaires					
Domaine du mécanisme de PIE	***Politique, stratégies et normes***	**Sujets**	**Outil**	**Langue**	**Où chercher ?**
Législation, sensibilisation et promotion en matière de gestion des risques de catastrophe	Droit relatif aux catastrophes	Droit relatif aux catastrophes	Module introductif d'apprentissage en ligne sur l'IDRL	ENG	Plateforme de formation
			Cours en ligne sur le droit relatif à la réduction des risques de catastrophes	ENG, SPA	Plateforme de formation
			Présentation des lignes directrices relatives à la facilitation et à la réglementation nationales des opérations internationales de secours et d'assistance au relèvement initial en cas de catastrophe	ENG	FedNet
			Loi-type relative à l'IDRL	ENG, FRE	IFRC
			Modèle de décret d'urgence relatif à la facilitation et à la réglementation des opérations internationales de secours et d'assistance au	ENG	IFRC

			relèvement initial en cas de catastrophe		
			Cadre légal relatif au volontariat dans les situations d'urgence	ENG	FedNet
			Dossier sur les résultats de la XXXII[e] Conférence internationale en matière de droit relatif aux catastrophes	ENG, FRE	FedNet
			Liste de vérification sur la législation et la réduction des risques de catastrophe (2015)	ENG, FRE	FedNet
			Manuel sur la législation et la réduction des risques de catastrophe (2015)	ENG	FedNet
Domaine du mécanisme de PIE	***Capacité opérationnelle***	**Sujets**	**Outil**	**Langue**	**Où chercher ?**
Domaines d'intervention des Sociétés nationales	Préparation aux catastrophes et réduction des risques de catastrophe axées sur la communauté	Préparation communautaire	Matériel de préparation communautaire — modules de formation « Mieux vaut être préparé »	ENG, SPA, POR	FedNet
		Systèmes communautaires d'alerte précoce	Lignes directrices et boîte à outils relatifs aux systèmes communautaires d'alerte précoce	ENG, FRE, SPA, ARA, RUS	FedNet
			Principes directeurs et boîte à outils relatifs aux systèmes	ENG	FedNet

			communautaires d'alerte précoce		
		Résilience communautaire	Feuille de route relative à la résilience communautaire : opérationnaliser le cadre relatif à la résilience communautaire	ENG	IFRC
			Orientations en matière de communication destinées aux Sociétés nationales	ENG	IFRC
			Sensibilisation et éducation du public à la réduction des risques de catastrophe	ENG, FRE, ARA, SPA	FedNet
		Initiative pour une meilleure conception des programmes	Secours : Soutenir ou saper le relèvement : Initiative pour une meilleure conception des programmes	ENG	FedNet
	Santé dans les situations d'urgence	Santé publique en situation d'urgence	Santé publique en situation d'urgence Cours de formation en ligne	ENG	Plateforme de formation
		Surveillance communautaire	Surveillance communautaire : principes directeurs	ENG	FedNet
		Surveillance et comptes rendus	Outil de surveillance et de compte rendu	ENG	FedNet
		Soins de santé en danger	Soins de santé en danger Cours de formation en ligne	ENG	Plateforme de formation

			Centre de ressources	ENG, FRE, SPA, ARA, CHI, RUS	Les soins de santé en danger
		Lutte contre les épidémies à l'usage des volontaires (peste bubonique, peste pulmonaire)	Outils de lutte contre les épidémies à l'usage des volontaires (peste bubonique, peste pulmonaire)	ENG, FRE	FedNet
		Maladies non transmissibles (MNT)	Outils relatifs aux MNT	ENG, FRE, SPA	FedNet
		Soutien psychosocial	Centres de formation psychosociale	ENG, FRE, ARA, SPA	IFRC
		Vieillissement en bonne santé	Boîte à outils relative au vieillissement en bonne santé ; à l'intention des facilitateurs, des volontaires et de la communauté	ENG	IFRC
			Guide relatif au vieillissement en bonne santé ; donner aux communautés des moyens d'agir	ENG	IFRC
			Guide sur le vieillissement en bonne santé, à l'intention des facilitateurs : pour la formation des volontaires communautaires	ENG	IFRC
			Programme de formation pour les volontaires offrant des soins à domicile	ENG	FedNet

			Programme de formation pour les aides à domicile	ENG	FedNet
	Premiers secours	Premiers secours	Lignes directrices de 2016	ENG, RUS	FedNet
	Eau et assainissement	Réduction des risques de catastrophe et approvisionnement en eau, assainissement et promotion de l'hygiène	Réduction des risques de catastrophe et approvisionnement en eau, assainissement et promotion de l'hygiène. Orientations complètes	ENG	FedNet
	Sécurité alimentaire	Nourriture, sécurité et revenus	Formations relatives à la nourriture, à la sécurité et aux revenus	ENG	FedNet
	Sécurité des moyens de subsistance et filets de sécurité	Moyens de subsistance	Moyens de subsistance — plateforme de formation	ENG	Plateforme de formation
	Logement, articles ménagers, établissements humains	Logement	Logement — Types de formations	ENG	FedNet
	Premiers secours et santé à base communautaire (PSSBC)	Premiers secours et santé à base communautaire (PSSBC)	Premiers secours et santé à base communautaire (PSSBC)	ENG	FedNet
			Outils en matière de PSSBC	ENG, FRE, SPA	FedNet
Programmes de transferts monétaires	Transferts monétaires	Ressources relatives aux programmes de transferts monétaires	Formations relatives aux programmes de transferts monétaires	ENG, FRE, ARA, SPA	FedNet

		CASH	Transferts monétaires dans les situations d'urgence	ENG, FRE, SPA, ARA, RUS	Mouvement de la Croix-Rouge
			Cash hub	ENG	Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Évaluation des besoins immédiats	Évaluation des besoins immédiats	Évaluation des besoins immédiats	Lignes directrices pour l'évaluation dans les situations d'urgence (Fédération/CICR, 2008)	ENG, FRE, SPA, ARA, RUS	FedNet
			Lignes directrices opérationnelles de la Fédération internationale : l'évaluation multisectorielle initiale rapide (2014)	ENG, FRE	FedNet
			Programme de formation relatif à l'évaluation des besoins immédiats (2015)	ENG	FedNet
			Approche révisée concernant la coordination de la planification et de l'évaluation des situations d'urgence (LEAP)	ENG	FedNet
			Formation en ligne sur l'évaluation des besoins immédiats	ENG, FRE, ARA, SPA	Plateforme de formation
Activation du soutien aux niveaux régional et international	Fonds d'urgence pour les secours lors de	Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes (DREF)	Procédures et lignes directrices du DREF	ENG	FedNet

	catastrophes (DREF)				
	Appel d'urgence	Appel d'urgence	Plan d'action d'urgence, appel d'urgence et comptes rendus Procédures et lignes directrices	ENG	FedNet
			Orientations concernant le plan d'action d'urgence (à l'intention du personnel de la Fédération)	ENG	FedNet
			Plan d'action d'urgence	ENG	FedNet
Gestion de l'information	Gestion de l'information	Préparation des données	Théorie du changement pour améliorer la pertinence des données	ENG	Documents Google (à ne pas partager pour l'instant)
			Aperçu des connaissances en matière de données	ENG	IFRC
			Aperçu du Data Playbook	ENG	IFRC
			Boîte à outils du Data Playbook	ENG	IFRC
			Base de données et système de compte rendu à l'échelle de la Fédération	ENG, FRE, ARA, SPA	IFRC
Domaine du mécanisme de PIE	***Soutien aux opérations***	**Sujets**	Orientations concernant le plan d'action d'urgence (à l'intention du personnel de la Fédération)	ENG	FedNet

Suivi des opérations, évaluation, comptes rendus et apprentissage	Cadre de suivi et d'évaluation	Cadre de suivi et d'évaluation	Plan d'action d'urgence	ENG	FedNet
Logistique, achats et chaîne d'approvisionnement	Logistique, achats et chaîne d'approvisionnement	Gestion de la logistique, des achats et de la chaîne d'approvisionnement	Normes et outils logistiques	ENG	FedNet
			Formations et ateliers en matière de logistique	ENG	FedNet
			Normes logistiques en ligne	ENG	FedNet
			Catalogue de produits normalisés	ENG	Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
		Pré-positionnement de stocks	Lignes directrices concernant la stratégie en matière de pré-positionnement de stocks		
Gestion du personnel et des volontaires	Optimisation des déploiements d'urgence	Optimisation des déploiements d'urgence	Cadre des compétences essentielles du personnel à déploiement rapide	ENG, SPA, ARA	FedNet
Domaine du mécanisme de PIE	***Autres***	**Sujets**	**Outil**	**Langue**	**Où chercher ?**
Autres	Réduction des risques de catastrophe	Réduction des risques de catastrophe : guide mondial de sensibilisation	Réduction des risques de catastrophe : guide mondial de sensibilisation	ENG	FedNet
		Intégration de la réduction des risques de catastrophe/de l'adaptation aux	Guide pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe/de l'adaptation aux changements climatiques	ENG	IFRC

		changements climatiques			
	Atténuation	Atténuation structurelle/non structurelle	Matériel supplémentaire	ENG, SPA	FedNet
	Bonnes pratiques concernant la gestion des animaux	Programme de formation relatif aux bonnes pratiques concernant la gestion des animaux	Programme de formation relatif aux bonnes pratiques concernant la gestion des animaux	ENG	FedNet
	Mesure de la résilience en cas d'inondation	Mesure de la résilience en cas d'inondation	Mesure de la résilience en cas d'inondation pour les communautés	ENG, SPA, ALB, MON	Alliance
	Résilience urbaine	Résilience urbaine	Construire la résilience urbaine : guide relatif à l'engagement et à la contribution de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	ENG	IFRC